

COMMUNE DE SORNAC
CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 mars 2022 à 19h00

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, MM. BELLENGER, PAILLARD, Mmes CHAUSSADE, GAILLARD, GIOUX, MICHELON-NATTERO, M. PETIT, Mmes DEZALY, PASQUET, ORLIANGE.

EXCUSÉS : M. MAUPIN, Mme COIFFARD (pouvoir à Mme GIOUX).

Secrétaires de séance : MM BELLENGER, PAILLARD, Mme CHAUSSADE.

Nomination secrétaire de séance

Il est rappelé que l'article L2121-15 du CGCT prévoit qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L2121-21, se faire en principe au scrutin secret (sauf si le conseil décide à l'unanimité, le contraire) par une élection à la majorité.

A l'unanimité le conseil municipal a approuvé de nommer MM. BELLENGER, PAILLARD et Mme CHAUSSADE. secrétaires de séance.

Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal

Il est demandé à ce que la phrase « *Mme Dézaly demande si l'on maintient 3 ou 4 adjoints, le maire et M. Maupin expliquent que par rapport à la diversité des tâches il serait préférable de rester à 4 adjoints.* » soit déplacée dans le paragraphe « détermination du nombre de postes d'adjoints ».

Il est également demandé à ce qu'il soit précisé que Mme Coiffard a quitté la séance avant les affaires diverses.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Aménagement d'un terrain multisports

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délégation consentie durant la durée de son mandat, pour prendre lorsque les crédits sont inscrits au budget toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite des crédits inscrits à l'opération au budget (crédits incluant un montant pour imprévu variable entre 5 et 10 % du montant des travaux). Est exposé le projet d'aménagement d'un terrain multisports relevant de la procédure adaptée.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MOBILIER :

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Installation d'un terrain multisports type city stade avec cage de but, panier de basket, mini but et ensemble pour la pratique du volley,
- Réalisation d'une piste d'athlétisme en périphérie du terrain de sports,
- Fourniture et pose de table de ping-pong et baby-foot pour extérieur,
- Création d'un espace fitness pour pratique extérieur avec agrès,
- Réalisation d'un parcours de marche séniors et d'un espace de sports collectifs,
- Pose d'une tyrolienne double dans la partie de la plateforme végétalisée,
- Réalisation de jeux thermocollés type marelle, serpent et jeu de palet,

MOBILIER :

- Table pique-nique avec activité (jeu d'échecs/dames intégré),
- Bancs,
- Range vélos,
- Corbeille

2 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique).

3 - Cadre juridique

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, une délibération chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2022 (*délégation prévue « dans la limite des crédits inscrits à l'opération au budget »*), d'autoriser le Maire à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission travaux.

4 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique le coût prévisionnel HT :

Aménagement espace multisports	Coût prévisionnel des travaux € HT	Divers et imprévus	Frais mise à disposition S.E.C.	TOTAL OPERATION € HT	TVA 20%	TOTAL OPERATION € TTC
Equipements sportifs et mobilier	124950,95	2499,09	0,00	127449,97	25489,99	152939,96

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 1 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour le projet précité et à signer le marché à intervenir dans la limite des montants estimatifs indiqués précédemment,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits en 2022 au budget principal.

Il est rappelé que le coût prévisionnel du marché de la plateforme du city stade est estimé à 57 941,95 € TTC tel qu'évoqué au précédent conseil. Il est précisé que deux devis avaient été sollicités pour avoir une idée du coût des équipements sportifs et mobilier. Mme Orliange indique que la consultation des entreprises pour une durée de 15 jours va être effectuée. Des subventions sont sollicitées auprès du Département, de l'Etat, Haute-Corrèze Communauté ainsi qu'une participation de la fondation Jacques Chirac, ce qui pourrait atteindre 80 % du coût, soit un reste à charge pour la commune qui pourrait être ramené aux alentours de 35 000 €.

Affaires diverses

Est abordée la réfection de la chaussée traversant Sornac de l'entrée de la rue Jean Giraudoux à la route des fanfaroux jusqu'au carrefour de la route de Meymac. L'entreprise EUROVIA commence le lundi 4 avril par un rabotage et ensuite la réfection de la chaussée, la remise à niveau des regards reste à la charge de la commune.

De la rue Jean Giraudoux à la grande rue, la circulation sera alternée, côté départ Meymac la route sera barrée du lundi 4 au vendredi 8 avril. Une signalétique sera mise en place. Une déviation sera en place par la piste des fanfaroux pour les véhicules légers et par Beaune-Pras-St Setiers pour les véhicules lourds. Une annonce sera passée dès le jeudi 31 mars sur le panneau lumineux de la mairie, sur Facebook et la presse ainsi qu'une affiche chez les commerçants et une information aux associations.

Est évoqué l'élargissement et empiérement d'une partie de voie communale à Malpouge.

Pharmacie : compte tenu des difficultés d'approvisionnement de l'enrobé, les allées extérieures et trottoirs seront faits en pavés identiques à ceux de l'Eglise sans surcoût. Le conseil approuve à l'unanimité, confirmation sera adressée à l'entreprise PEIXOTO. Le carrelage devrait être posé à partir du 6 avril après une opération de ponçage du sol béton. La réception du bâtiment devrait avoir lieu vers le 15 avril 2022.

Vente de l'ancien dépôt rue des Hortiaux : M. Mauriange est intéressé pour l'acheter à la commune pour la somme de 3 000 € pour en faire un dépôt de marchandises. Ce bâtiment a été acheté par la commune 8 000 € qui a ensuite déboursé 3 000 € de réparations. Le projet de démolition coûterait 12 000 € avec autorisation, auxquels s'ajoutent des frais de renforcement du soutènement : 3000 € soit un investissement total qui serait de 15 000 €. Mme Dézaly demande pourquoi la commune a acheté ce bâtiment. Le Maire répond qu'à l'époque il était envisagé d'en faire une extension de réseau de chaleur. Mme Orliange demande de consulter les riverains par courrier dans les boîtes aux lettres (familles CLOUP et VINZANT). En l'absence d'autres propositions sous pli, ce bien pourrait être cédé à M. Mauriange pour 3 000 € sur décision à intervenir d'ici un mois.

Mme Dézaly demande à ce que soient remis à jour les panneaux d'annonces répertoriant la liste et les coordonnées des commerçants de Sornac (reprise du bar-restaurant, reprise du garage et de la boucherie). La mise à jour sera faite par l'entreprise Pierre BRETTE.

Mme Dézaly questionne à propos du camping à savoir si l'embauche d'un gérant pour la période estivale est à envisager. Il est proposé de réunir la commission tourisme, la date reste à fixer.

Vidange camping-cars : Le Maire indique que cette opération va être réalisée.

Le Maire a reçu un devis pour l'achat éventuel de bacs à fleurs, le montant semble élevé.

Fossé en bout de bâtiment communal : Un devis sera demandé à l'entreprise ROUX et d'autres entreprises pour le passage d'un tuyau de la route départementale à l'angle du bâtiment communal. Les branches sur le terrain de M. Roux seront enlevées par les agents communaux. Il serait bon de faire passer les eaux dans une tuyauterie enfouie, de plus il y aurait possibilité de raccorder les descentes de gouttières à cette canalisation en vue de l'aménagement éventuel d'une sortie par le pignon est côté Pierre FABRE et pour

une sortie éventuelle de l'entreprise ROUX par la cour du bâtiment. Un devis va être demandé à M. Roux pour fournitures et réalisation. M. Paillard va s'en charger.

Fauchage Débroussaillage : M. Roux a contracté avec la commune pour ces prestations. En période estivale à certains endroits, il serait utile de faire 2 fauchages. Une réunion doit avoir lieu avec M. Roux en mai pour le fauchage de juin et éventuellement juillet et août et se réunir à nouveau en août pour le débroussaillage de septembre/octobre en lui donnant le maximum d'informations sur ce qui est à faire ou ne pas faire pour que son intervention soit la plus efficace possible. Le contrat prend fin dans 3 ans mais il sera sûrement nécessaire de le réactualiser en fonction des augmentations par exemple de carburant.

Mme Orliange demande quand sera opérationnel le pylône de téléphonie mobile. Le Maire répond fin mars donc sans tarder. Mme Orliange demande à ce que la commission travaux se réunisse rapidement, la date reste à préciser.

Mme Orliange aborde le problème du prix du carburant qui est très élevé à Sornac du fait de la dernière livraison à un prix élevé. Le Maire répond que l'on n'a pas le droit de vendre à perte. A partir du 1^{er} avril, la remise de l'Etat de 18 cents pourra être appliquée sur les prochaines livraisons. Mme Ribière doit faire le point sur le stock en cuve et estimer l'impact financier d'une vente avec marge nulle.

Mme Gioux demande s'il est envisagé pour l'éclairage public de remplacer les lampes actuelles par des modèles LED beaucoup plus économiques ? Le Maire répond que l'on a avec ENEDIS un contrat de 4 ans sans augmentation de prix. Une réunion doit avoir lieu avec le Syndicat de la Diège pour un point sur les dépenses d'énergie et la diminution de l'éclairage nocturne (1 lampe sur 2).

Mme Pasquet demande à ce que les toilettes publiques soient toujours ouvertes, le Maire donne une réponse favorable.

Personnel : Mme Ribière quitte la collectivité fin mai, elle sera remplacée par M. Saquet qui dès le lundi 4 avril travaillera en doublure avec elle.

Mme Gaillard fait part de lacunes rencontrées dans certaines agences postales sur les procédures en matière de livraison de colis et recommandés et insiste sur la vigilance à apporter lors de la formation sur ce point.

Le Maire indique qu'une présentation des agents est prévue pour reprendre la convivialité.

Le Maire revient sur les démissions d'André et Françoise MAUPIN. Cette dernière était gérante du site internet et n'a pas laissé la possibilité de continuer à l'exploiter. Il faudra donc recréer et sécuriser un site qui pourra être alimenté par les élus et les agents.

Site internet

M. le Maire expose que la commune dans un souci d'information des usagers doit être dotée d'un site internet. Il propose au conseil municipal suite à la fermeture du site actuel, de l'autoriser à trouver un prestataire à cet effet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la création d'un site internet et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et à engager la dépense correspondante au mieux des intérêts de la commune.

Geneviève Orliange suivra la création du site internet.

La séance est levée à 21h30.